

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC115

présenté par
M. Attal, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – Supprimer l’alinéa 2.

II. – En conséquence, après l’alinéa 11, insérer l’alinéa suivant :

« 2° *bis* Au début du quatrième alinéa, est ajoutée la mention : « VIII. – » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Clarification rédactionnelle.